REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20211110-DC_2021_077

Pyrénées Audoises
Communauté de Communes

EXTRAIT
Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2021 - 077

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

L'An deux mille vingt et un, le dix du mois de novembre à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège de la CCPA, a avenue François Mitterrand à QUILLAN, à la suite de la convocation faite le 4 novembre par Monsieur le Président.

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Michel CRESTIA (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Claude RABOUTOU (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Dominique BRUCHET (GINCLA), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Denis BRUNEL (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefite du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (RIVEL), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Incarnation MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et Marc RIVALS (Villefort).

Procurations : Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty) à Anthony CHANAUD (Val du Faby), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault) à Jacques MAMET (Chalabre), Christian SOULA (Espéraza) à Cédric PLICHART (St Jean de Paracol), Elvire ANDREWS (Espéraza) à Georges RAMON (BELVIS), François LACROIX (Espezel) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Didier PARIS (Fontanès de Sault) à Francis SAVY (Mazuby), Alain BONNERY (Nébias) à Yves ANIORT (Granès), Pierre CASTEL (Quillan) à Jacques MANDRAU (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan) à Gilles ALARD (Quillan), Christine BINDER (Quillan) à Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) à Bernard VAQUIE (Camurac)

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), Éric COUÉ (Espéraza), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers) et Paul Coeffard (Val de Lambronne),

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Nombre de conseillers en exercice : 83

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20211110-DC_2021_077

Pyrénées Audoises
Communauté de Communes

Présents : 49
Votants : 60

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°SPL 2020-002 en date du 17 avril 2020, portant statuts de la communauté de communes des Pyrénées Audoises, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

DÉCIDE à l'unanimité
De créer la commission Soutien aux associations

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 10 novembre 2021

Transmis au représentant de l'Etat, le 25.11.2021
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 25.11.2021

Pour extrait conforme,

Le Président,

Francis SAVY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PYRÉNÉES AUDOISES